

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mmes et Mrs Daniel SALLES, Nadège TOURNEBIZE, José MULA, Catherine LECLECH, Patrice RONDET, Samuel SWITEK, Sandie CHAISE, Alexandre CARCOUET, Carole LOUBAT, Brice CASSOUX, Florence LANCIAL, Elodie FACY, Philippe PLANCHE.

Excusés : Gilles AVRIL, Emmanuelle TEXIER

Procurations : Gilles AVRIL pour José MULA, Emmanuelle TEXIER pour Nadège TOURNEBIZE

Secrétaire de séance : Nadège TOURNEBIZE.

En préambule, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le Rapport d'activités de Billom Communauté en 2020.

Ce document est consultable sur le site de Billom Communauté en page d'accueil dans : Raccourcis -Téléchargements - Rapport d'activités 2020

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 mai 2021

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal.

Délibération : procès-verbal approuvé A L'UNANIMITE

2- Adressage : informations

Monsieur le Maire explique les dernières opérations qui se sont déroulées concernant l'adressage, et la suite concernant l'installation de la signalétique :

- Distribution des certificats d'adressage aux habitants et demande de l'emplacement sur chaque habitation du numéro
- Réception de la signalétique (panneaux de rue et numéros)
- Marquage au sol de l'emplacement des panneaux
- Pose de la signalétique début octobre

Pour Monsieur et Madame HUGON, une erreur a été faite : l'adresse cadastrale « les Pamoulettes » est erronée, il s'agit de « les Dorés ». Il faut corriger ce problème.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

3- Procédure de modification n°1 du PLUH de Billom Communauté

L'enquête publique est terminée.

Les 2 requêtes pour notre commune (demande de changement de destination pour la grange de Mme Catherine BOYER et la coquille dans l'OAP du Mas) ont été acceptées.

Il est néanmoins possible de rajouter une légère modification : changement d'une partie de zonage As en A pour une serre agricole à la Peyrouse qui permettra l'installation d'un second maraîcher avec Monsieur Olivier MONCORGE.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

4- Logements locatifs à Champlong : informations

Suite à une réunion sur site du 22 Juin dernier avec le CAUE, le PNRLF et l'ADUHME, plusieurs documents ont été reçus :

- Une note d'enjeux
- Un carnet de références

- Un budget prévisionnel
- Un plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le budget et le plan de financement sont prévisionnels et approximatifs. Compte tenu de la pénurie actuelle de certains matériaux, les chiffres pourraient être modifiés de manière significative.

Aujourd'hui, Auvergne Habitat pourrait être intéressé à venir investir dans une commune comme la nôtre. Nous allons prendre contact avec eux pour étudier cette possibilité.

C'est un dossier important et conséquent pour la commune pour lequel il faut se donner du temps et étudier toutes les possibilités.

5- Terrains communaux en extension de Champlong : informations

Pour rappel, 3 lots sont en vente :

- Lot A : 567 m2 pour 38 000 euros (compromis signé)
- Lot B : 656 m2 pour 44 000 euros (compromis signé)
- Lot C : 666 m2 pour 45 000 euros (réservé)

Soit recettes : 127 000 euros TTC – 21 000 TVA sur marge = 106 000 euros

Le coût de viabilisation est le suivant :

- Bornage : 2 200 euros
- Eau (SIAEP) : 1 700 euros
- Etudes de sols : 2 600 euros
- Réseaux secs, EU/EP : 16 000 euros
- Orange : 1 500 euros
- Rachat des terrains au budget lotissement : 5 500 euros

Soit dépenses : 29 500 euros TTC

En parallèle, viabilisation de la parcelle ZE 170, réservé par Monsieur Serge YAYO qui a déposé un certificat d'urbanisme opérationnel pour un projet de construction d'une épicerie de proximité et d'un local de stockage.

Prix de vente : 29 000 euros TTC.

En attente des frais de viabilisation

6- Nouveau lotissement communal au Mas : informations

- Station épuration : le bureau d'études SECAE a commencé sa mission avec pour tranche ferme, la création de la station pour connecter le futur lotissement et tranche conditionnelle, la mise en séparatif de la traversée du Mas.
- Pour le lotissement, demande de devis auprès de géomètres/architectes pour deux missions :
 - Intégration architecturale et environnementale (plan d'aménagement, règlement du lotissement, ...)
 - Permis d'aménager avec dossier Loi sur l'Eau, bornages, voirie, estimation des travaux

Monsieur le Maire explique que 2 offres ont été reçues :

- SERCA/ Agence Parcours Architecture pour un montant de 24 800 euros HT
- GEOVAL/Julien Million pour un montant de 36 500 euros HT

Il est décidé de retenir l'offre de SERCA/ Agence Parcours Architecture.

7- Travaux voirie : rallonge Plan de relance – FIC 2021 : informations

Les travaux prévus au FIC 2021 ont été réalisés au prix prévus (49 500 euros TTC).

Le Conseil Départemental a informé la commune de la possibilité de profiter d'une rallonge liée au Plan de Relance 2021 (subvention supplémentaire).

Les travaux de voirie prévus en 2022 (Arlanges, Les Pierrys, Laire, Le Coudert, La Pireyre, Liovingut/Balafort) ont donc été inscrits sur cette rallonge.

Nous attendons l'accord de subvention (taux de subvention).

Monsieur le Maire explique que les travaux réalisés se sont bien passés avec les riverains concernés.

8- Locations salles communales : informations

Directives de la Préfecture :

« Fêtes privées

Les mariages et fêtes privées organisées dans les ERP sont soumis au passe-sanitaire, la responsabilité du contrôle incombant en premier lieu à l'organisateur de la fête. La collectivité peut insérer cette obligation de contrôle dans le contrat de location qu'elle établit.

Activités physiques

Quel que soit le lieu de déroulement de l'activité (lieu privé ou public), toute activité physique en intérieur et organisée, encadrée, doit donner lieu à la présentation d'un passe-sanitaire. »

Le conseil municipal décide que la salle de la Barrière ne sera plus louée aux personnes extérieures à la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs de location.

Concernant les conditions sanitaires, une attestation sur l'honneur pour le passe-sanitaire est demandée au(x) locataire(s) de la salle.

	Centre culturel Jacques Brun	Salle de la Barrière
Habitants de la commune	200 €	85 €
Extérieur à la commune	500 €	
Associations Egliseneuve	Gratuit	Gratuit
Association extérieures	200 €	
Chauffage	50 €	
Caution de de Ménage	200 €	40 €
Caution	800 €	300 €

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

9- Composteur partagé : informations

Un composteur partagé a été installé en collaboration avec le SBA aux Vigiers.

Une formation sur le fonctionnement est prévue le samedi 2 octobre à 10h. Les inscriptions sont obligatoires.

10- Accord carrière aux Méradoux

Monsieur le Maire rappelle l'historique : Monsieur Christian MONTORIER a décidé de remblayer sa carrière aux Méradoux par mesure de sécurité. Une convention avait été signée avec l'entreprise TEXEIRA et la mairie pour prévoir les conditions de dépôt.

Monsieur MONTORIER n'avait pas effectué de demande préalable (autorisation de dépôt) auprès de la DREAL. Il est actuellement en train de régulariser la situation.
La commune doit délibérer pour accepter de ne déverser que de la terre provenant du lotissement et des curages de fossés.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

11- Plantation haies : convention Conseil Départemental

Projet de plantations de haies sur la commune sur 3 ans, subventionné à hauteur de 80% par le Conseil Départemental.

Le coût final pour la commune sera d'environ 1 000 euros.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

12- Fusion clubs de foot Egliseneuve près Billom : informations

Le nouveau club s'appellera l'US Egliseneuve-près-Billom (USEPB).

Monsieur le Maire indique qu'aujourd'hui les locaux sont très bien tenus et que tout se passe bien dans les relations avec le foot.

13- Décision modificative n°1 – Budget principal

CREDITS A OUVRIR						Montant
Sensv	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	21	2151	ONA	Réseaux de voirie	10 000 €
Total						10 000 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Op		
D	I	23	2313	39	Constructions	- 4000 €
D	I	23	2315	1011	Installations, matériel et outillages	- 6 000 €
Total						- 10 000 €

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

14- Acquisition parcelles à Train

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'au lieu-dit Train, 35 m2 de voirie communale empiète sur des parcelles privées appartenant à Madame Denise PUYFOULHOUX et Monsieur Pascal MONTORIER, et qu'il y a lieu de régulariser la situation.

Après passage du géomètre et modification du parcellaire cadastral, il apparaît nécessaire que la commune rachète à Madame Denise PUYFOULHOUX la parcelle D 1282 de 30 m2 au prix de 8 euros/m2, soit un total de 240 euros, et à Monsieur Pascal MONTORIER la parcelle D 1284 de 5m2, au prix de 8 euros/m2, soit un total de 40 euros.

Délibération approuvée A L'UNANIMITE

15- Questions diverses

-Monsieur le Maire indique qu'au niveau du budget, tout se passe comme prévu, la gestion est rigoureuse.

-Monsieur le Maire indique que la rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a 141 élèves. Les perspectives sont stables pour les 3-4 années à venir grâce au nombre d'élèves en CP et maternelle. La conséquence de ce succès est un problème de place à la cantine (amplifié également par les conditions sanitaires à respecter). Monsieur le Maire et le conseil municipal évoquent le fait que des travaux seront peut-être nécessaires dans un proche avenir.

-Monsieur le Maire demande à M. Alexandre CARCOUET, également Président du Comité des Fêtes d'Egliseneuve, si le marché de Noël aura lieu. M. Alexandre CARCOUET répond par l'affirmative, à la date du dimanche 12 décembre 2021.

-La problématique du nombre très important cette année de mouches dans certains secteurs de la commune est abordée. Monsieur le Maire indique qu'une discussion va être engagée avec les agriculteurs concernés pour voir ce qui peut être fait en terme de traitement préalable pour réduire cette nuisance l'année prochaine.

-Monsieur le Maire rappelle que les Aubades des Conscrits de la commune commencent le samedi 18 septembre et il demande à ce que leur soit réservé un accueil convivial.

Fin de la réunion à 20h30